# Jean-Baptiste André Godin à Henri de Hulster, 25 octobre 1877

**Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)**

## Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

3 Fichier(s)

## Informations sur le document source

CoteFG 15 (18)
Collation3 p. (488r, 489r, 490v)
Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit
Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

## Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à Henri de Hulster, 25 octobre 1877, consulté le 23/09/2025 sur la plate-forme EMAN : https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/49438

## Présentation

Auteur·eGodin, Jean-Baptiste André (1817-1888)
Date de rédaction25 octobre 1877
Lieu de rédactionGuise (Aisne)
DestinataireHulster, Henri de
Lieu de destinationCrespin (Nord)
Scripteur / ScriptriceMoret, Marie (1840-1908)

## Description

RésuméSur la recherche de minerais dans la Nièvre. Godin adresse à Henri de Hulster un chèque de 5 861,45 F pour solder son compte. Il donne des détails de son évaluation, dont le calcul est copié sur le folio 490v.

## Mots-clés

Appareils et matériels, Finances d'entreprise
Personnes citées

- Maurois [monsieur]
- Richon

Notice créée par Pauline Pélissier Notice créée le 14/11/2023 Dernière modification le 31/01/2024

---

Fichier issu d'une page EMAN : http://eman-archives.org/Famililettres/items/show/49438?context=pdf

Cuise le 25 octobre 1892.

Monsieur le Huleter.

Vous trouverez ci-contre votre compte se solde en votre faveur par Frs 5.869,45 que je vous remets ci-inclus en un chèque sur Paris.

J'ai fait rebut à ce compte quelques détections que vous trouverez justifiées, je pense. Vous trouverez, d'ailleurs que je ne reçus rien de la fabrique du moulage, dix mètres au moins ce [illegible] et économiés si vous avez eu [illegible] à retirer l'échantillon que je vous avais [illegible] à obtenir.

J'ai donc retranché Frs 9.00 pour une feuille rivée dont on a été employé qu'une, pour tuber de 0m 60, la seconde était de 0m 80 et vous a été retournée par M. Mauvais avec les tuber de ce diamètre.

J'ai porté Frs 14.00 au lieu de Frs 200 pour empilage du tour de scie, parce que l'article 14 de votre traité met à ma charge les dépenses effectives de cette opération, M. Mauvais estime qu'il y a été employé le tout à quatre journées de manœuvres, en comptant quatre journées à 3.50 je vous rembourse la somme de dépenses effectives, l'article 15 du traité met [illegible] à votre charge [illegible] et fait une prime.

Vous avez fait figurer dans votre compte 82 mètres

de vieux tubes et 56 mètres de tubes neufs, tandis qu'il n'a été employé réellement que 46 mètres de tubes neufs et 46 mètres de vieux tubes ; j'ai donc dû rectifier la comptée en calculant les vieux tubes à 38 kil. le mètre et laissant la différence de poids pour les tubes neufs.

Sur les vieux tubes j'accepte dès à présent 28 mètres au prix de 45 francs les 100 kil. fixé par votre lettre du 5 7bre et je les ai portés en compte. Quant aux 10 mètres restants, je les accepterai au même prix si vous voulez faire remplacer à vos frais quatre manchons de raccord qui sont hors de service. Dans le cas contraire nous aurions à nous entendre sur la somme que je devrai vous payer pour l'usage qui a été fait de ces tubes, sans que je l'ai autorisé, car le prix de 15 francs par 100 kil dont parle votre lettre du 5 septembre est trop élevé.

Veuillez donc me faire connaître ce que vous décidez relativement à ces tubes afin que nous puissions régler définitivement ce compte.

Recevez, Monsieur, mes sincères civilités

Godin

Avoir.

| | | |
|---|---|---|
| juillet 7 | Barrage, suivant conventions | 3000.— |
| " " | 16 mètres de tubes à 0m40 pesant 235 kil. à 57f50 | 387.50 |
| " " | Frais accessoires pour ces tubes | 9.— |
| " " | 4 kil. rivets à fourchette à 1.50 | 6.— |
| août 31 | Forçage du sol à 20 mètres f. 800.— | |
| " " | de 20 à 40 " " 1000.— } f. 1800.— | |
| " " | Garantie 20 c% f. 1800, à déduire 360.— } | 1440.— |
| | | 4.752.50 |
| septembre 30 | Forçage de 40 à 100 mètres | 4200.— |
| " " | 44 mètres de tubes à 0m35 pesant 1616 kil. à 50.— f. | 808.— |
| " " | 28 " " 0m35 " 1064 " 45.— " | 478.80 |
| " " | 15 kil. rivets à fourchette à 1.50 | 22.50 |
| " " | Forçage de 100 à 128 mètres 8m à 90 | 720.— |
| " " | Retenue de garantie sur le forçage d'août | 360.— |
| " " | Relèvement des tubes, suivant décompte | 240.— |
| " " | Tamponnage du trou de sonde, 4 journées à 3.50 | 14.— |
| | | 11.655.80 |

Doit.

| | | |
|---|---|---|
| Remise par lettre du 5 sept. | 4768.50 | |
| Remise après | 2000.— | 6.768.50 |
| Balance | | 4.887.30 |
| Compte de Sardy payé à fin septembre | | 55.15 |
| | | 5.842.45 |

Fichier issu d'une page EMAN : http://eman-archives.org/Famililettres/items/show/49438?context=pdf